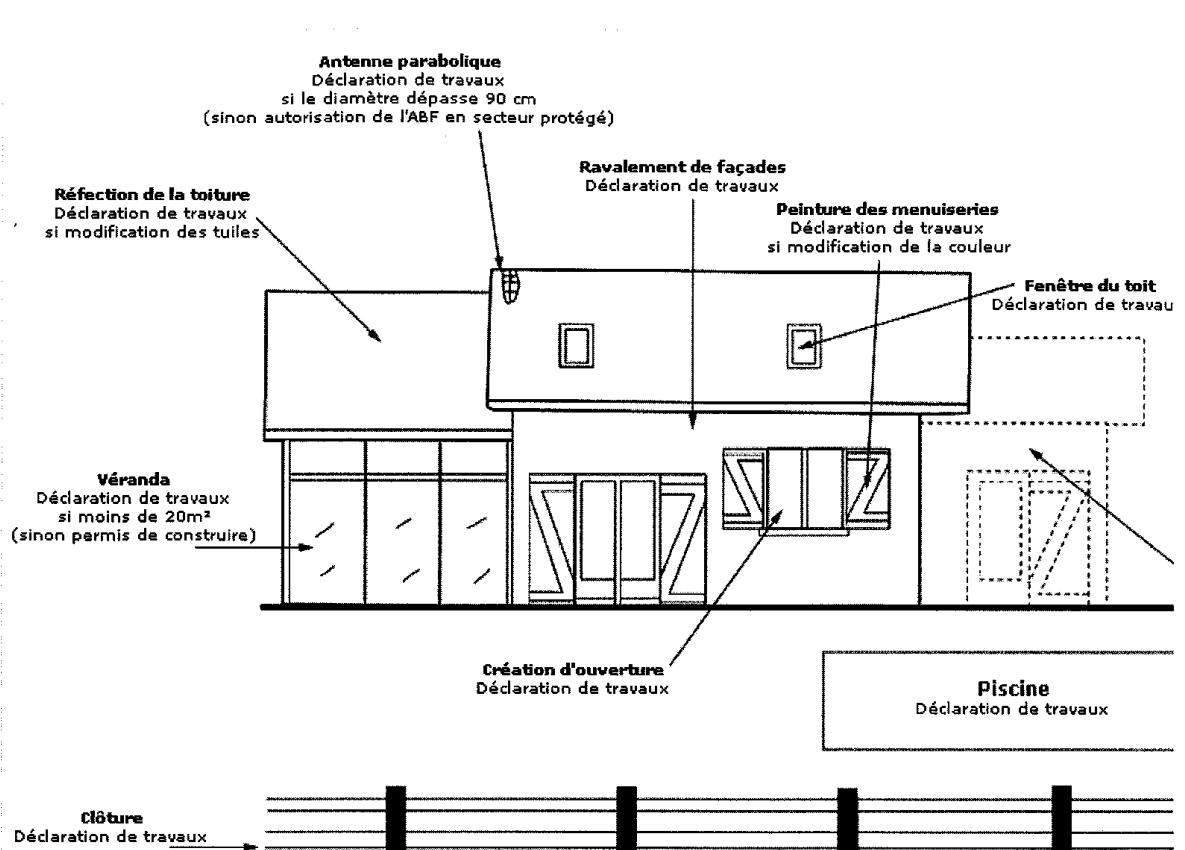


## URBANISME

vous voulez faire des travaux, aménagement, construction...



les demandes peuvent être retirées en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

(permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...)

Vous voulez consulter le plan d'occupation des sols ou le PPR

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le plan des préventions des risques sont consultables aux heures d'ouverture du service.

### Le Règlement

Zone UA, UC ....

## **Vous devez compléter un état des risques naturels et technologiques**

Documents et carte : [www.drome.equipement.gouv.fr](http://www.drome.equipement.gouv.fr)  
(Risques-environnement ; prévention des risques ; information des acquéreurs et des locataires)

## **Adresses utiles**

Bâtiments de France  
04.75.82.37.70  
Service Départemental de l'Architecture de la Drôme, 57 Grande Rue, 26000 Valence.

SPANC  
Service Public d'Assainissement Non Collectif  
04.75.45.45.95  
Communauté de Communes Pays de l'Herbasse, BP 2, 26260 Saint Donat sur l'Herbasse.

## **Réseaux**

Réseaux d'assainissement collectif : Mairie de Saint Donat sur l'Herbasse

Réseaux d'eau :

Mairie de Saint Donat sur l'Herbasse.

ou

SCI la Veane : 04.75.45.11.48 , 26260 Chavannes.

Ou

SCI la Valloire : 04.75.31.51.45, 28 rue Maurice Faure, 26140 Anneyron.

## **Vous voulez faire un forage, un puit...**

Quelles questions vous devez vous posez avant tous renseignements :

Votre projet :

A titre domestique ou professionnel

A quelle profondeur

Débit de la pompe par an

Adresse utile :

DDAF/MISE  
BP 2145  
26021 VALENCE CEDEX  
04.75.82.50.60 OU 51.20